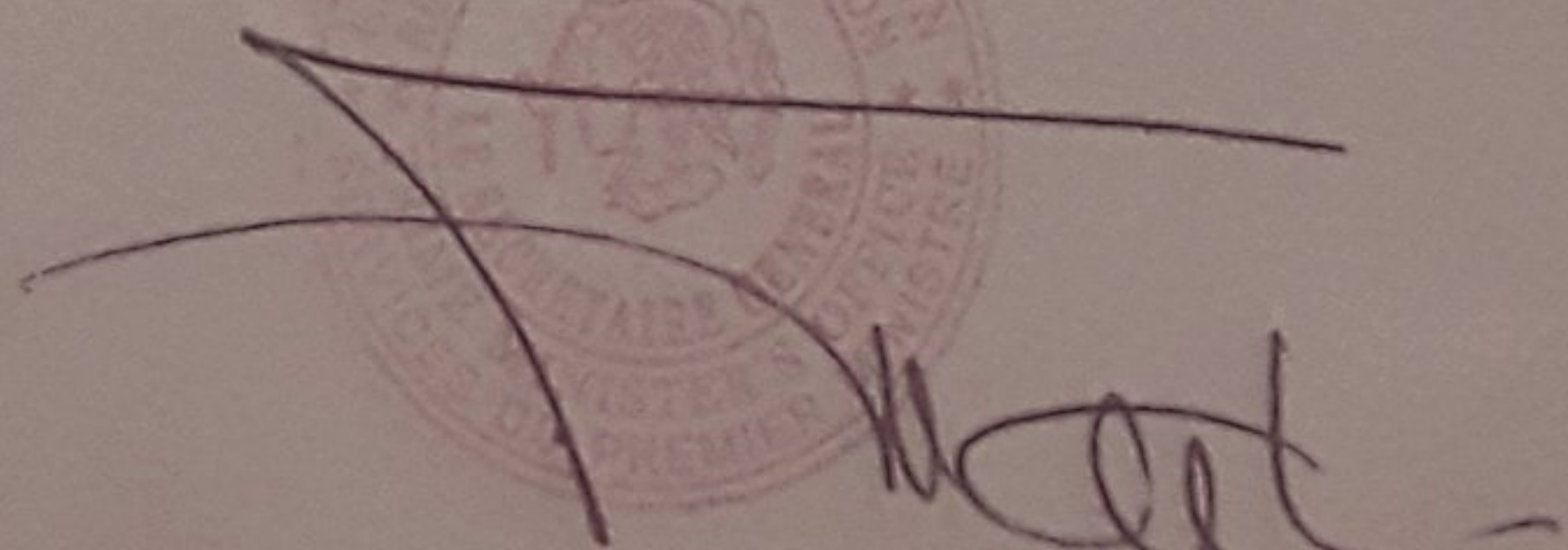


COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

1. Le public est informé que sur Très Hautes instructions du **PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a signé le décret N° 2020/3900/PM du 06 août 2020 portant retrait du décret N° 2020/3216/PM du 14 juillet 2020 portant classement au domaine privé de l'État d'une portion de forêt de 68 385 hectares, constituée en unité forestière d'aménagement dénommée UFA 07 006, située dans les Départements du Nkam et de la Sanaga-Maritime, Région du Littoral.
2. Par ailleurs, le **CHEF DE L'ÉTAT** a ordonné de surseoir à la procédure de classement de la portion de forêt de 65 007 hectares située dans le Département du Nkam et constituée en unité forestière d'aménagement dénommée UFA 07 005.-

Yaoundé, le 11 AOUT 2020

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES
SERVICES DU PREMIER MINISTRE,**



FONDA Seraphin Maglone